

Université de Rouen Normandie

Agence comptable

Décision du 15 mai 2023 portant mandat

L'agent comptable de l'université de Rouen Normandie,
Vu l'arrêté du 29 janvier 1986 portant statuts de l'Université de Rouen Normandie, modifiés
et notamment son article 20 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique, notamment son article 188 ;
Vu l'arrêté du 20 avril 2023 portant nomination de l'agent comptable de l'université de Rouen
Normandie,

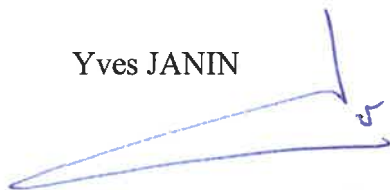
Décide :

Mandat est donné à Madame Delphine ADAM, responsable du pôle Fournisseurs, à l'effet de
signer les actes relatifs à l'exercice des fonctions d'agent comptable de l'université de Rouen
Normandie, dans les limites de ses fonctions.

En cas d'empêchement de l'agent comptable, et sans que le non-empêchement soit opposable
aux tiers, Mme, reçoit mandat à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion de l'agence
comptable et aux affaires qui s'y attachent, ainsi que pour agir en justice pour le compte du
comptable principal et effectuer les déclarations au passif des procédures collectives

Fait le 15 mai 2023

Yves JANIN



Dépôt de la signature : La soussignée déclare n'utiliser dans le cadre de la délégation ci-dessus que le
modèle de signature apposé ci-dessous

Fait à Rouen, le 15 mai 2023

Delphine ADAM

